

**Sujet :** [INTERNET] Aire de grand passage des gens du voyage

**De :** Camille nyc <cami.ferrier@gmail.com>

**Date :** 15/03/2024 11:51

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le prefet,

Cet email pour exprimer mon désaccord avec la mise en place d'une grande aire de passage des gens du voyage sur la commune de la Jarne.

Cette aire est disproportionnée pour une commune avoisinant 2500 habitants mais nous comprenons que bon nombre d'élus ont voté favorablement cet emplacement et celui de Périgny pour préserver leurs communes et non par adhésion au projet. Pour ne citer que cet exemple, le maire de l'Houmeau après avoir subi une agression en Août 2023 pour s'être interposé à juste titre devant un convoi de caravanes a voté favorablement. La Jarne et Perigny sont certainement des communes suffisamment éloignées de la commune de l'Houmeau. L'individualisme est de mise!

Nous parlons d'une aire de 4 hectares, 200 caravanes, 800 personnes au bas mot avec une expressivité forte de la foi évangélique, ceci aurait un impact considérable sur la vie d'un village.

La France se présente comme un Etat laïque , respectueux de l'environnement, concerné par la crise des agriculteurs, et à l'écoute de ses concitoyens. Ce projet démontre pourtant le contraire.

#### Un environnement respecté:

Nous avons observé par le passé lors d'installations sauvages des dégradations (déchets dans les rues, matière fécale humaine dans les champs et chemin alentours).

Le lieu défini se situe notamment proche d'une zone de captage des eaux et présente un risque potentiel de contamination de la nappe phréatique superficielle.

#### Des agriculteurs soutenus:

La loi Climat et résilience vise à protéger nos terres en général et celles de nos agriculteurs en particulier qui souffrent déjà beaucoup. Ils nourrissent le pays, nous avons su remercier nos soignants pendant la crise du Covid, ayons la correction de respecter nos agriculteurs, leurs terres et leur travail.

Vous justifiez votre refus d'implanter le futur hôpital de La Rochelle sur le lieu-dit Varaize de la commune d'Aytré car il nécessiterait l'artificialisation de terres agricoles. La problématique est la même ici, nous demandons un peu de courage et de cohérence dans les décisions et non pas un deux poids deux mesures.

#### Une population entendue:

Le projet en question nécessite des expropriations, l'artificialisation de terres agricoles, expose les gens du voyage à séjourner proche d'une route dangereuse, condamne ces personnes, des familles qui vivent en grande partie en extérieur à s'installer sur ces lieux non loin de la plaine d'Aunis identifiée comme un foyer épidémique de cancers infantiles. De forts taux de pesticides très volatiles ont en effet été enregistrés dans l'air.

#### Un Etat dit laïque:

Ce projet d'environ 1,5 millions d'euros permettrait le rassemblement de pèlerins évangéliques pour célébrer des offices mais aussi faire du prosélytisme (ce qu'ils revendiquent).

L'exercice d'un culte est défini par la jurisprudence comme "la célébration de cérémonies organisées en vue de l'accomplissement par des personnes réunies par une même croyance religieuse, de certains rites ou de certaines pratiques"

L'Etat finance donc un culte.

Avez vous si peu de considération pour la population?

Il me semble que les élus sont les représentants du peuple.

Merci donc de bien nous représenter et de veiller à nos intérêts.

Camille Ferrier